

La décentralisation de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en suspend

Muselier recule pour mieux sauter ?

La CGT culture a été reçue au CESER (Conseil Économique Social et Écologique Régional) de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le 31 janvier, lors de sa troisième séance d'audition sur la question d'une décentralisation ou d'une délégation des compétences culture de l'État à la Région PACA.

Dans le cadre du contrat de plan en négociation durant l'année 2020, le président de la Région et, par ailleurs, président de l'association des régions de France, Monsieur Muselier a saisi le CESER pour avis. Il est revenu sur sa décision de demander la décentralisation de la sphère culturelle, car il est en attente de la future loi Décentralisation, Différenciation, Déconcentration dite proposition de loi 3D pour affiner sa demande, pensant influencer sur l'élaboration de ce texte. C'est pourquoi la saisine du CESER n'est pas modifiée. Le directeur de la DRAC et son adjointe seront auditionnés le 6 mars et la Région le sera quand elle aura trouvé un interlocuteur qui échappe à la réserve électorale, l'avis devait être rendu initialement en avril prochain. **Ce recul n'est donc que temporaire, pour mieux pouvoir rebondir et la DRAC n'est pas sortie de l'auberge.**

En préparation de cet entretien, un questionnaire nous a été envoyé, son renseignement et la préparation de l'entrevue ont été faits en assemblée des personnels de la DRAC, la veille, dans l'après midi. Vous trouverez nos réponses en pièce jointe. En complément des éléments de ce questionnaire nous avons rappelé que les personnels avaient été choqués et s'étaient sentis dévalorisés par la manière dont les annonces avaient été faites et le peu de cas que l'on faisait d'eux et de leur travail.

Un avis quasi unanime

En dehors de la CGT culture, étaient invités plusieurs directeurs de structures d'école d'arts ou de syndicats professionnels. Chacun avec ses mots, son expérience et ses responsabilités a rappelé l'importance des moyens de financement, et de subventions croisées, l'importance de l'échelon de l'État et de son représentant en région qui est la DRAC, sa crainte d'une décentralisation, d'autant plus qu'une incertitude politique plane sur le vainqueur des futures élections régionales, l'importance de la co-construction des politiques culturelles, la nécessité de regards croisés et d'expertises diverses, l'importance de penser la culture en réseau et d'avoir un animateur de ce réseau, l'importance pour les artistes de dépasser le cadre purement régional et d'être dans une dynamique nationale et internationale. Il n'y a eu qu'une position nuancée dont on ne comprit pas l'attitude pour ou contre la décentralisation, mais en revanche une totale absence d'appui des services déconcentrés du ministère de la Culture.

Si les services de l'État sont jugés déficients sur certains sujets ou fragilisés par les évolutions récentes du ministère ou encore sur des budgets trop faibles, personne n'a souhaité leur disparition, bien au contraire.

Comment améliorer le système

La discussion s'est aussi portée sur la simplification des procédures de subventions et l'harmonisation de leur versement ainsi que sur la manière d'améliorer les relations avec la région. L'idée du dossier unique de subvention que nous avons avancée a retenu l'intérêt du conseil et la reprise de commissions et de réunions informelles ou formelles avec la région par thématique et sujet a été avancée. L'idée est de retrouver des relations apaisées et harmonieuses qui existaient entre la DRAC et la région jusque dans le milieu des années 2000. Nous lirons avec intérêt le rapport et l'avis du CESER sur cette décentralisation en suspend de la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Que vive le ministère de la culture en région
et le travail remarquable de ses agents**